

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

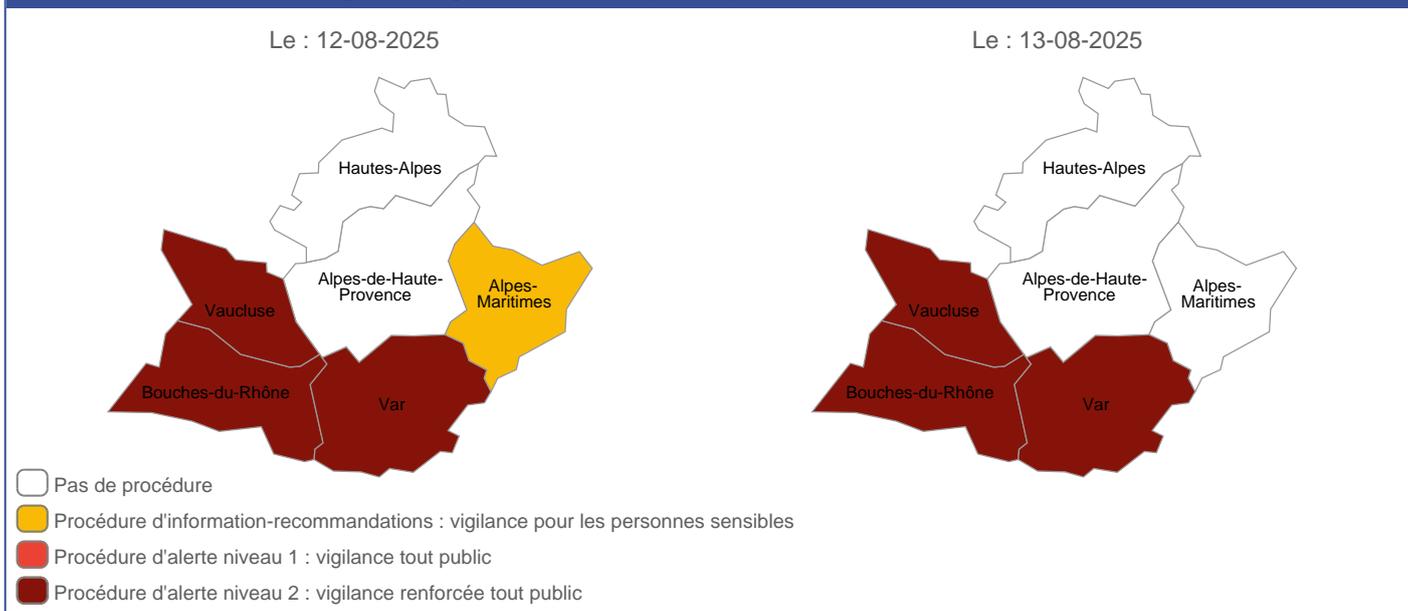
Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Mardi 12 août, les conditions sont toujours très favorables à la photochimie en Vallée-du-Rhône et sur le littoral de la région. Les départements 13,83,84 sont tous en alerte niveau 2 sur persistance de dépassement du seuil de 180 µg/m³ pour le 5e jour consécutif. Nous rajoutons à cette liste les Alpes-Maritimes. Sur ce territoire, les concentrations en ozone sont beaucoup montées hier et devraient continuer ce jour, avec un risque de dépassement des 180 µg/m³.

Mercredi 13 août, les conditions restent globalement identiques sur les départements 13,83,84. Le niveau d'alerte niveau 2 sera maintenu pour ces départements car il est prévu un dépassement du seuil d'information de 180µg/m³ pour le 6e jour consécutif. Sur les Alpes-Maritimes, un peu plus de nébulosité devrait permettre une légère baisse des concentrations en ozone. Le lendemain également. La procédure préfectorale n'est donc pas reconduite.

L'épisode est de type : Estival

Procédures activées et degré de vigilance associé par département



12-08-2025				13-08-2025			
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				Départements			
O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂	O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂
				Alpes-de-Haute-Provence (04)			
				Hautes-Alpes (05)			
180				Alpes-Maritimes (06)			
180 *				Bouches-du-Rhône (13)			
180 *				Var (83)			
180 *				Vaucluse (84)			

Ozone (O₃), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂)

* Persistance du dépassement du seuil

RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE

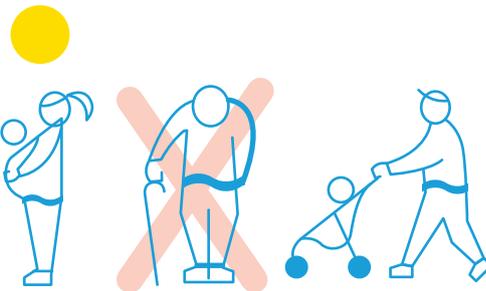
NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.

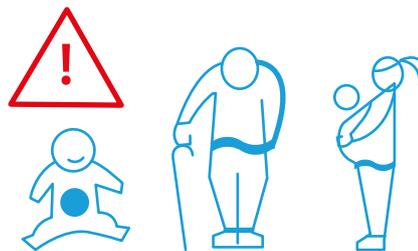


Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin. Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

Pour tous



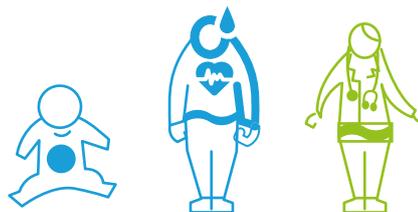
Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

* Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires

** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments
(sans climatisation excessive)



Reportez les travaux
d'entretien ou nettoyage
nécessitant l'utilisation des
produits nocifs (colles,
peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles
de fertilisants et les travaux du sol

**des gestes
à adopter
toute
l'année !**